

Plaidoyer en faveur des extincteurs automatiques

Gérard Parizeau

Volume 23, Number 2, 1955

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1103300ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1103300ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Parizeau, G. (1955). Plaidoyer en faveur des extincteurs automatiques. *Assurances*, 23(2), 45–49. <https://doi.org/10.7202/1103300ar>

Assurances

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique
de l'assurance au Canada

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Ministère des Postes, Ottawa.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

45

Prix au Canada :

L'abonnement : \$2.00

Le numéro : - \$0.75

Directeur : GÉRARD PARIZEAU

Administration :

Ch. 18

410, rue St-Nicolas

Montréal

23e année

MONTRÉAL, JUILLET 1955

No 2

Plaidoyer en faveur des extincteurs automatiques¹

par

GÉRARD PARIZEAU

Les extincteurs automatiques ont leurs détracteurs: ils causent, disent certains, plus de dommages que le feu lui-même. Si on n'en arrête pas le fonctionnement dès que l'incendie est éteint, ils noient les murs, les planchers et tout ce qui est dans l'immeuble sous une couche d'eau tant qu'on n'a pu tourner la valve d'arrêt. Si les choses assurées résistent mal à l'eau, il y a rapidement une perte totale.

Cela est à moitié exact. Il est vrai que dans une bibliothèque, chez un libraire, dans un magasin de lingerie, chez

¹ En anglais, « Automatic Sprinklers ». Certains les appellent gicleurs, ce qui est inexact puisque le gicleur a dans l'industrie une toute autre fonction.

46 un imprimeur, dans un atelier de produits chimiques inflammables, dans une fabrique de produits du pétrole, dans un entrepôt d'huile ou d'essence ou là où se fait l'opération du *cracking*, dans une centrale d'électricité, les extincteurs automatiques à eau sont soit à déconseiller complètement à cause du danger qu'ils présentent, soit à compléter par un système de gardiennage ou d'alarme qui permet d'être averti à temps pour limiter les dégâts par l'eau. Ceux-ci, en effet, peuvent être plus graves que ceux que causent la flamme ou la fumée. Là où l'eau présente un danger, comme dans le cas des extraits du pétrole ou de l'électricité, il y a des installations à base de tétrachlorure de carbone¹ ou de gaz carbonique, qui éteignent l'incendie, mais sans danger aucun et sans dommage, puisque le gaz ne fait qu'étouffer la flamme sans attaquer l'objet menacé par le feu.

Dans le cas d'une bibliothèque, peut-être la meilleure solution serait-elle d'avoir un réseau de détecteurs ou d'avertisseurs automatiques d'incendie dans les salles et dans la réserve de livres,² afin que toute élévation anormale de la température dans une pièce soit immédiatement signalée à un poste central. De cette manière des gardiens bien entraînés, pas des traîne-la-savate, peuvent venir immédiatement sur les lieux, se rendre compte de ce qui se passe, avertir les pompiers et, avec des extincteurs chimiques appropriés, essayer d'empêcher que le feu ne se répande trop avant l'arrivée des pompiers. Pour compléter l'installation dans les grandes villes, il est possible de relier le réseau de détecteurs à un poste central de surveillance, d'où les pompiers sont immédiatement avertis et d'où on dépêche sur les lieux un inspecteur qui fait le nécessaire si les gardiens ne l'ont pas fait avant lui.

Si les extincteurs automatiques ne sont pas une panacée, ils sont une solution à presque tous les problèmes de protec-

¹ Spécialement traité.

² Les extincteurs automatiques à base de tétrachlorure de carbone ou de gaz carbonique coûteraient trop cher.

tion contre l'incendie. D'abord parce qu'ils éteignent le feu dès le début s'ils sont assez nombreux,¹ assez bien disposés et suffisamment alimentés par une conduite d'eau municipale, complétée par une pompe, un réservoir élevé ou un bac de pression au besoin. L'important, c'est que le nombre d'extincteurs voulu puisse avoir la quantité d'eau, à la pression nécessaire pour éteindre le feu dès le début. On estime, en effet, que c'est durant les premières minutes que l'intervention est efficace.² Pour cela, encore une fois, il faut que l'eau atteigne la flamme directement sans être gênée par une demi-cloison, une armoire ou une table, avec la force nécessaire et pendant le temps voulu. Partout où l'alimentation d'eau est insuffisante ou insuffisamment assurée, au moment où la circulation est déclenchée dans les extincteurs automatiques, ceux-ci ne sont pas à recommander. A moins de vouloir doubler la conduite municipale par une seconde source d'approvisionnement interne, il est inutile de faire la dépense d'un réseau complet. Le seul avantage, c'est que si le système est complété par une sonnerie d'alarme communiquant soit avec le poste de pompiers le plus rapproché, soit avec un poste privé d'alarme central, on est à peu près certain que le fonctionnement anormal sera signalé dès le début et que les pompiers pourront être plus rapidement sur les lieux. C'est un avantage, mais qu'un réseau de détecteurs accorderait tout aussi bien et à meilleur compte.

47

Les extincteurs automatiques ne sont pas une panacée, avons-nous dit, mais c'est actuellement à notre avis le meilleur mode d'extinction de l'incendie. Les assureurs en sont à

¹ Des standards précis sont déterminés par les syndicats d'assureurs, à qui les plans de l'installation doivent être soumis avant la mise à exécution. Il est censé y avoir un extincteur ordinaire par 90 à 100 pieds carrés par exemple, s'il n'y a aucun obstacle. Les têtes d'extincteurs, dites « Spray Sprinklers » couvrent une superficie allant jusqu'à 150 pieds carrés.

² Dans une statistique de National Fire Protection Association, on constate que de 1950 à 1954, aux États-Unis, 37,3 pour cent des sinistres ont été arrêtés avec un extincteur, 15,7 avec deux extincteurs, 9,5 avec trois, 6,2 avec quatre, 4,5 avec cinq, 3,7 avec six, et 2,4 avec sept. C'est dire que 79,3 pour cent des sinistres ont été maîtrisés avec un petit nombre de têtes. Ce qui nous justifie d'affirmer que, dans l'ensemble, les installations d'extincteurs automatiques sont efficaces.

ASSURANCES

48

tel point convaincus qu'ils consentent des réductions de taux considérables là où l'installation est satisfaisante. A leur avis, en effet, si les conditions voulues sont appliquées, le risque est très sensiblement diminué. Le danger de destruction total est à peu près nul et le fonctionnement des appareils, à peu près certain. Pour qu'on s'en convainque, voici quelques chiffres tirés du dossier de la National Fire Protection Association qui, aux Etats-Unis, réunit des statistiques à ce sujet depuis 1897.

	1897-1924		1925-1954	
	Nombre	Pour cent	Nombre	Pour cent
Incendies éteints	21,843	66.7	35,585	60.4
Incendies maîtrisés	9,545	29.1	21,121	35.8
	31,388	95.8	56,706	96.2
Fonctionnement non satisfaisant	1,390	4.2	2,255	3.8
	32,778	100	58,961	100

Les extincteurs automatiques ne fonctionnent donc pas toujours ? C'est exact, mais dans quelle faible proportion ! En vingt ans, le rendement n'a pas été satisfaisant dans le cas de 2,255 sinistres seulement ou 3.8 pour cent d'un total de 58,961 incendies. C'est peu, mais c'est déjà trop, diront certains. Avant de l'admettre, voyons la cause des insuffisances, à l'aide, encore une fois, des dossiers de la National Fire Protection Association :

	1925-1954	
	Nombre de cas	Nombre de cas
Valves fermées	808	Mauvaise construction de l'immeuble 139
Protection partielle	167	Empêchements au fonctionnement 201
Approvisionnement insuffisant	205	Usage des lieux 288
Tuyaux gelés	26	Risque de contiguïté 43
Lenteur de la mise en marche	48	Mauvais état des lieux 184
Mauvais fonctionnement de la valve à air comprimé ...	42	Appareils trop vieux 62
		Diverses causes 42

Valves fermées, protection partielle, mauvais état des lieux, appareils trop vieux, approvisionnement insuffisant, mauvais fonctionnement de la valve à air comprimé, voilà autant de choses auxquelles on aurait pu voir, semble-t-il, si l'on s'en était donné la peine. Et c'est là qu'interviennent les syndicats d'assureurs comme la Canadian Underwriters Association, ou les groupes comme les Factory Mutuals, les Improved Risks Mutuals ou les Associated Reciprocal Exchanges qui, par des inspections périodiques, trouvent les faiblesses de l'installation et les signalent. Si on ne veut pas suivre leur conseil, malgré l'augmentation de prime qui en résulte, le danger subsiste. L'absence d'inspection ou la négligence à suivre les recommandations des inspecteurs sont la cause, autant psychologique que mécanique, qui explique, croyons-nous, des insuffisances qui, par ailleurs, sont faibles. Quelle est la technique qui peut se targuer d'efficacité dans 96.2 pour cent des cas ? C'est en tenant compte de cela que les assureurs font confiance aux extincteurs automatiques bien installés et surtout bien surveillés. Car il ne suffit pas d'avoir un bon réseau, bien étudié, bien alimenté, il faut périodiquement en surveiller le fonctionnement, comme on fait nettoyer, huiler et vérifier une machine à écrire ou à calculer, un dictaphone, une machine-comptable et l'outillage de bureau et d'atelier. Et c'est par là que nous voulons terminer ce bref plaidoyer pour les extincteurs automatiques, à l'occasion de la semaine de prévention des incendies qui aura lieu en octobre prochain.